



Coalition pour la Cour Pénale Internationale

www.iccnw.org

Pour plus d'informations, contactez:

Au Maroc: Hicham Cherkaoui
Coordinateur de la Coalition marocaine pour la CPI
tel: +1.2126-1532934
e-mail: hajhich@yahoo.fr

A Sana'a: Amal Basha
Coordinatrice régionale pour MOAN, Coalition pour la CPI
tel : +967-7332-14990
e-mail: basha@iccnw.org

A New York: Noha Aboueldahab
Officier de Liaison pour MOAN & l'Europe, Coalition pour la CPI (Secrétariat de New York)
tel: (+) 1 646 465 8518
e-mail: aboueldahab@iccnw.org

POUR CIRCULATION IMMEDIATE

15 avril 2008

La Coalition mondiale appelle le Maroc à rejoindre la CPI

Et exhorte le Roi à accepter les recommandations de l'Instance Equité et Réconciliation à ratifier le Statut de Rome

New York, Etats-Unis - La Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI) – un réseau mondial de plus de 2 500 organisations non gouvernementales et organisations de la société civile – a aujourd'hui lancé un appel au Maroc pour qu'il démontre son engagement à la justice internationale et à l'état de droit en ratifiant le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). Le Maroc est le pays cible de la Campagne Universelle de Ratification (URC) de la Coalition pour le mois d'avril 2008. Cette campagne fait appel chaque mois à un pays différent pour rejoindre la Cour.

Dans une lettre du 15 avril 2008 adressée au Roi Mohamed Ben Al Hassan VI, la CCPI a appelé à ce que le Maroc fasse de la ratification du Statut de Rome une priorité. Le Statut de Rome est le traité fondateur de la première cour internationale capable de juger des individus accusés de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre.

« Si les gouvernements arabes veulent que la CPI soit juste, impartiale et ait un caractère réellement international, ils doivent rejoindre la Cour et faire en sorte qu'ils se fassent entendre », a déclaré Amal Basha, coordinatrice régionale de la CCPI pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord.

La lettre continue en exhortant le Roi à prendre les mesures nécessaires et suivre les recommandations de sa propre Instance Equité et Réconciliation – qu'il a établie en 2004 pour traiter des crimes graves commis dans le pays depuis 1956 – qui appellent à

l'inclusion des crimes de guerre, crimes contre l'humanité et du génocide dans le code pénal marocain.

« En 2006, le Maroc a été élu au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU en raison de son engagement aux valeurs des droits de l'homme et l'état de droit », a déclaré M. Hicham Cherkaoui, coordinateur de la Coalition marocaine pour la CPI, basée à Rabat. « A la suite des recommandations de l'Instance Equité et Réconciliation, nous faisons appel au gouvernement marocain pour mettre en œuvre ces recommandations sans tarder. Il est grand temps que le Maroc renforce ses bonnes intentions avec une action efficace et rejoigne la CPI ».

La Coalition ajoute sa voix à celle de la Coalition marocaine appelant le gouvernement à ratifier le Statut de Rome.

“Le Maroc devrait ratifier le Statut de Rome, qui représente l'une des plus grandes avancées de l'état de droit dans le monde des affaires internationales. La CPI joue un important rôle dissuasif permettant d'éviter l'intervention des puissances militaires là où les crimes ont été commis. Un grand nombre d'Etats en Afrique du Nord et au Moyen Orient bénéficieraient de la juridiction de la CPI,”, a expliqué William Pace, coordinateur de la Coalition pour la CPI.

Le 11 avril 2002 fut une journée historique pour la justice internationale lorsque 10 états ratifièrent le Statut de Rome, portant le nombre d'Etats parties de 56 à 66, poussant le nombre au-delà des 60 nécessaires pour l'entrée en vigueur du traité. Cette année nous approchons du 10e anniversaire du Statut de Rome le 17 juillet 2008, et nous encourageons vivement le Maroc à saisir cette occasion d'adhérer formellement à la CPI cette année et dans le contexte de cet anniversaire mémorable qui incarne la promesse d'une justice pour tous.

Plus de la moitié du monde – 106 pays – a rejoint la CPI, qui est la première cour internationale permanente capable de juger les individus accusés de génocide, de crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Le principe de complémentarité, qui est au centre du mandat de la CPI, prévoit que la Cour n'intervienne que si les systèmes juridiques nationaux sont incapables ou refusent de poursuivre de tels crimes. Il existe actuellement quatre enquêtes en cours devant de la Cour: en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Darfour (Soudan), et en Ouganda.

###